

COMMUNE D'ILLHAEUSERN

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoints au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER, Edouard BAUMANN, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Marie-Laure HERRMANN, conseillères municipales.

Membres absents excusés Noëlle HIRN procuratrice à Chantal RABOLIN-MEINRAD, Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Claire TRUC.

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER.

15 OCT. 2025

Zonage d'assainissement

DCM 2025.10.06-02

Le zonage d'assainissement étant obligatoire conformément aux orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer une filière d'assainissement approprié pour l'ensemble du territoire de la commune.

Vu la délibération DCM 2024.07.02-04 du 02.07.2024

Au terme de l'étude réalisée par le bureau d'études IRH, il est proposé 3 scénarios :

Scénario 1 : Assainissement de type non collectif pour l'ensemble du territoire communal sauf secteurs d'impossibilité technique traités en Assainissement collectif.

Scénario 2 : Assainissement de type mixte (collectif et non collectif) pour l'ensemble du territoire communal, avec conservation de l'ANC sous conditions et mise en place de l'AC pour les autres.

Scénario 3 : Assainissement de type collectif pour les habitants actuellement en assainissement non collectif dans la zone agglomérée et assainissement de type non collectif pour les zones à l'écart.

Le projet de zonage d'assainissement est soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte le scénario 1** - Assainissement non collectif saufs secteurs d'impossibilité technique traités en Assainissement collectif.
- **Autorise** Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier de zonage d'assainissement élaboré.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier.
- **Dit** que la présente délibération annule et remplace la décision DCM 2024.07.02-04 du 2.07.2024.

Adoptée à

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Suivent au registre les signatures des membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Illhaeusern, le 7 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Claude HIRN

